



Préposé à l'entretien ménager - RMS (Temps partiel, régulier)

**Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

**Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur adjoint à la Santé et à la Qualité
Lieu de travail :	Résidence Marcel-Siouï 70, rue de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0

Statut :	Régulier temps partiel, syndiqué
Horaire :	22 heures par semaine répartie de la façon suivante :
Quart de travail :	lundi - mardi - mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30, ainsi qu'une fin de semaine sur deux.
Date de début :	29 mai 2017
Salaire :	Entre 13.10 \$ et 15.73 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHWS;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**

** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*

- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste a à effectuer les tâches d'entretien ménager régulier et de grand ménage pour les bâtisses appartenant au Conseil de la nation huronne wendat et ce, à l'aide des produits et des équipements selon le plan de travail établi.

Fonctions principales :

- Vider les poubelles et autres récipients à rebuts;
- Nettoyer les vitres, les murs, les interrupteurs de lumières, les plafonds, etc.;
- Nettoyer et désinfecter les salles de bain, les salles d'examen, cuisine (Réfrigérateur, micro-ondes, cuisinière, etc.) et leurs accessoires selon les techniques d'hygiène;
- Nettoyer les recouvrements en tissus, les meubles, les tapis, les carpettes;
- Remplir les distributeurs de savon, de papier à main et de toilette;
- Balayer, laver et polir les planchers selon les méthodes appropriées;
- Épousseter les surfaces (comptoirs, filières, bureaux, téléphone, conduit d'aération, etc.);
- Vider les cendriers, balayer le palier, nettoyer les vitres, bancs et tables extérieurs;
- Laver le matériel requis pour l'entretien;
- Monter et démonter les salles de réunions pour les diverses activités;
- Exécuter d'autres tâches connexes.



Date d'affichage : du 3 au 18 avril 2017 16 h

Exigences :

- Diplôme d'entretien professionnel en hygiène et salubrité OU;
- Diplôme d'études secondaires avec 1 année d'expérience et de connaissances approfondies du domaine de l'entretien ménager et sanitaire dans le secteur commercial ou industriel;
- Formation en hygiène et salubrité en milieu de soins (atout). * *Le candidat retenu s'engage à suivre la formation et à la réussir, dès son entrée en fonction.*
- Capacité à soulever 50 lbs minimum.

Qualités requises :

Autonomie, souci du détail, discrétion, rigoureux, minutieux et méticuleux, capacité à faire un travail de qualité, polyvalent, travail en équipe, méthodique, courtois, dextérité manuelle, débrouillardise, gestion du temps.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur numéro de bande (s'il y a lieu), leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.